



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets  
Conseil d'administration du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance**

Distr. générale  
2 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

**Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP  
et de l'UNOPS**

**Première session ordinaire de 2023**

30 janvier-3 février 2023, New York

Points 7 (PNUD) et 10 (FNUAP) de l'ordre du jour provisoire

**Conseil d'administration de l'UNICEF**

**Première session ordinaire de 2023**

7-10 février 2023, New York

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Descriptif du programme commun de pays  
pour Cabo Verde, mars 2023-décembre 2027**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Fondements du programme . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	11
IV. Suivi et évaluation du programme. . . . .	12



## I. Fondements du programme

1. L'engagement du Gouvernement de Cabo Verde en faveur des objectifs de développement durable produit des résultats et des avancées en matière de développement. En 2015, 23,7 % de la population vivait dans l'extrême pauvreté. Après quatre années de croissance économique à un taux moyen de 4,7 % (entre 2016 et 2019), le taux d'extrême pauvreté est tombé à 13,1 % en 2020<sup>1</sup>. Au cours de la même période, la proportion de la population vivant avec la moitié du revenu moyen est passée de 15 % à 5 %. En 2020, la population était estimée à 556 857 habitants, dont 49 % de femmes. Le deuxième examen national volontaire (2021) a mis en évidence une amélioration des indicateurs portant sur l'eau et l'assainissement, la durabilité environnementale et la gouvernance. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de quatre années de sécheresse ont attiré l'attention sur la vulnérabilité du pays face aux chocs. Une crise alimentaire, énergétique et financière a conduit le Gouvernement à déclarer l'urgence sociale et économique en juin 2022, les contraintes de la chaîne logistique et la hausse des coûts mettant en péril le redressement du pays et rendant plus nécessaire encore de renforcer la résilience, la programmation tenant compte des risques et le financement du développement et de mettre l'accent sur les accélérateurs permettant d'atteindre les objectifs de développement durable.

2. Les difficultés socioéconomiques du pays ont été aggravées par la pandémie, entraînant une rétractation du produit intérieur brut de 14,8 % en 2020 et une baisse de l'emploi de 9 %. Plus de la moitié des ménages (50,4 %) ont déclaré une diminution de leurs revenus en 2020. La baisse des recettes et des investissements dans la protection sociale a contribué à faire grimper le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut à 157 % en 2021, contre 124 % en 2019, ce qui a limité la marge de manœuvre budgétaire permettant de faire des investissements vitaux dans les infrastructures institutionnelles et le capital humain.

3. Le pays accuse de profondes inégalités dues à des contraintes et à des vulnérabilités structurelles. Du fait des inégalités de développement économique et d'accès aux services, la pauvreté et le développement humain connaissent des variations régionales, l'incidence de l'extrême pauvreté étant plus élevée dans les zones rurales<sup>2</sup> et dans un tiers des 22 municipalités du pays, où le taux de pauvreté est supérieur à 24 %<sup>3</sup>. L'évaluation 2021 de l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté<sup>4</sup> a révélé que la pauvreté était courante parmi les groupes identifiés comme risquant d'être laissés de côté, notamment : les femmes en situation de vulnérabilité sociale, les enfants et les adolescents à risque, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, les personnes âgées isolées, les personnes handicapées et celles qui vivent dans des îles et des municipalités isolées.

4. Il n'y a pas assez d'emplois pour la population majoritairement jeune du pays, et 35,4 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ce pourcentage est sensiblement plus élevé chez les jeunes femmes (+6 %) que chez les jeunes hommes, en particulier chez celles qui vivent dans certaines îles ou municipalités. Les compétences des jeunes dans les nouveaux secteurs et dans les secteurs ayant vocation à accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable

<sup>1</sup> Équipe de pays des Nations Unies à Cabo Verde, *Common country analysis 2021*, Praia, 2021.

<sup>2</sup> Ibid. 24,3 % d'extrême pauvreté en zone rurale contre 8,1 % dans les zones urbaines.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Gouvernement de Cabo Verde et équipe de pays des Nations Unies à Cabo Verde, *Leave no one behind assessment*, 2021.

sont limitées<sup>5</sup>. La qualité de l'enseignement primaire et secondaire et l'accès à cet enseignement, la qualité des apprentissages fondamentaux dans le primaire, le développement des compétences pour le XXI<sup>e</sup> siècle et l'accès à l'éducation pour les enfants ayant des besoins spécifiques demeurent préoccupants. Malgré les efforts déployés pour améliorer le système de protection de l'enfance, les capacités limitées tant pour répondre à la violence que pour renforcer l'accès à des services de qualité continuent d'exposer les enfants à la violence et aux abus. Les indicateurs de santé du pays ont atteint un plateau depuis 2015 et des déséquilibres dans l'accès aux services de santé persistent, notamment dans les îles éloignées et pour les personnes en situation de handicap. Il subsiste des problèmes de taux élevés de grossesses chez les adolescentes et de retards de croissance et d'émaciation chez les enfants. Les causes de la charge de morbidité sont en train de passer des maladies transmissibles aux maladies non transmissibles. Il convient de renforcer les soins de santé préventifs et la couverture sanitaire universelle pour remédier aux problèmes restants. En 2020, 36 % de la population était en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave. Bien que le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans diminue, il a augmenté dans les zones rurales entre 2015 et 2018 (passant de 11,2 % à 12 %) et a été aggravé par la sécheresse et la pandémie de COVID-19.

5. Bien que l'indice d'inégalité de genre ait été de 0,397 en 2021<sup>6</sup>, la pauvreté est plus fréquente dans les familles dirigées par une femme (24 %) et la dépendance des femmes à l'égard des envois de fonds et de la protection sociale est élevée (respectivement 63 % et 67 %)<sup>7</sup>. Les femmes qui travaillent sans rémunération ou qui sont au chômage risquent davantage d'être laissées de côté, et les inégalités de genre persistent dans l'enseignement secondaire et supérieur. La violence fondée sur le genre a diminué de moitié entre 2015 et 2020 (passant de 22 % à 11 %), mais elle est plus élevée à l'égard des femmes et les filles des zones rurales qui ont relativement peu d'années d'éducation formelle (19 %). Ce taux a augmenté de 24 % du fait de la pandémie. L'accès limité à la justice et à la protection, en particulier pour les femmes, les jeunes et les enfants, reste une préoccupation majeure.

6. Les effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance et sur la biodiversité se font déjà sentir. Les pénuries d'eau et la part limitée des énergies renouvelables dans le mix énergétique restent problématiques dans un pays qui dépend du dessalement et des importations de combustibles fossiles. Investir dans des solutions fondées sur la nature pour atténuer les conséquences des sécheresses, des inondations et de l'élévation du niveau de la mer dans un contexte de marge d'action budgétaire limitée est un défi qui requiert d'exploiter pleinement le potentiel du financement de l'action climatique et des investissements dans les énergies vertes et dans une économie bleu-vert.

7. Les partenaires nationaux ont reconnu que la collaboration étroite entre les trois organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme commun de pays avait joué un rôle important dans la réaction de l'Organisation des Nations Unies face aux chocs en offrant une manière cohérente d'aborder des défis de développement multiples et intimement liés. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, ces organismes ont collaboré avec agilité pour aider au maintien des moyens de subsistance, à la continuité des services de santé et d'éducation de base et à l'apport d'une assistance

<sup>5</sup> Le Gouvernement de Cabo Verde a défini des moyens essentiels et prioritaires, notamment la culture, les services numériques et l'économie bleu-vert, le tourisme et la culture durables, la transition numérique et le capital humain, permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la diversification économique.

<sup>6</sup> Gouvernement de Cabo Verde, Examen national volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2021.

<sup>7</sup> Équipe de pays des Nations Unies à Cabo Verde, *Common country analysis 2021*.

financière aux plus vulnérables. Les parties prenantes ont estimé que la contribution du système des Nations Unies pendant la pandémie était extrêmement précieuse<sup>8</sup>.

8. Une théorie du changement souligne que le programme offre une expertise et une expérience de terrain et fait fond sur les avantages comparatifs de chacun des trois organismes. Une nouvelle proposition de valeur va dans le sens des aspirations du pays à devenir un État médio-atlantique démocratique et résilient, fortement intégré dans la région de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et un des chefs de file de la coopération Sud-Sud, notamment parmi les petits États insulaires en développement (PEID), afin de tirer parti de l’intégration et du commerce régionaux<sup>9</sup>.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. Le programme commun de pays suit de près le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Agenda 2063 de l’Union africaine, le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la période 2022-2025, celui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et celui du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), ainsi que les Modalités d’action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Les priorités pour la période 2023-2027 découlent du programme Ambition 2030 de Cabo Verde et du deuxième Plan stratégique national pour le développement durable pour la période 2022-2026 (Plano Estratégico de Desenvolvimento Sustentável, PEDS-II), qui établit les priorités suivantes :

- a) reprise économique, diversification et croissance durable ;
- b) développement social par le capital humain, l’inclusion, la mobilité, l’égalité des genres et l’éradication de l’extrême pauvreté ;
- c) renforcement de la cohésion territoriale et de la décentralisation ;
- d) durabilité environnementale, action climatique et résilience et valorisation de la biodiversité.

10. Les priorités du programme ont été élaborées avec le Gouvernement et les partenaires de réalisation, qui les ont approuvées à l’unanimité, en passant par une consultation nationale faisant intervenir le Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les bureaux régionaux et les partenaires internationaux de développement. Le programme commun de pays découle des quatre réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et y contribuera largement, et les produits du programme sont liés entre eux et se renforcent mutuellement afin de maximiser les synergies du programme entre les trois organismes des Nations Unies pour plus de cohérence, d’efficacité et d’efficacité dans l’obtention de résultats.

### Une stratégie de programme cohérente et intégrée

11. Tirant les enseignements de l’évaluation indépendante conjointe du programme de pays menée en 2022, le programme commun de pays se tourne vers l’intégration des principales questions interdisciplinaires et des moyens d’accélérer la réalisation des objectifs de développement durable afin de proposer une approche conjointe plus forte et plus cohérente qui contribue à la réalisation des priorités nationales. Des

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour le développement et Gouvernement de Cabo Verde, *Development Finance Integration in Cabo Verde*, Edições Universidade de Cabo Verde, 2022.

conseils en matière de politique et un appui technique viendront renforcer les politiques et les stratégies nationales de relèvement après la pandémie en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux services de base et de leur qualité, sur le renforcement des capacités de l'administration publique, de la résilience et de la durabilité et sur la nécessité d'atteindre en priorité les plus défavorisés. Le programme commun de pays cherchera en priorité à traiter les difficultés rencontrées par les femmes et les filles socialement vulnérables, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, les personnes âgées vivant dans la pauvreté, ainsi que les enfants et les jeunes handicapés.

12. Par une réorientation stratégique visant à renforcer le positionnement international du pays, l'accent est mis sur la diversification du développement, le financement national et l'aide aux femmes et aux jeunes pour qu'elles et ils participent à la Zone de libre-échange continentale africaine. Le programme commun de pays renforcera les capacités institutionnelles, tant au niveau national que municipal, permettant de faire perdurer ses effets, la responsabilité et la transparence grâce à une participation plus grande, plus active et plus effective des communautés, des organisations de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire. Les fonds de développement locaux et les petites subventions cibleront les régions et les municipalités qui risquent d'être laissées de côté ou celles qui sont particulièrement vulnérables face aux dangers écologiques, en maximisant les effets pour les femmes et les enfants des communautés pauvres. En partenariat avec l'Institut caboverdien pour l'égalité et l'équité de genre, le programme recherchera de manière proactive des points d'entrée permettant de faire progresser l'égalité des genres dans tous les domaines concernés par le programme.

13. Le programme commun de pays consolidera la recherche et le développement grâce au Laboratoire d'accélération du PNUD, veillant au renouvellement de sa méthode basée sur la cartographie, l'exploration et l'expérimentation de solutions afin d'accélérer l'apprentissage issu des défis de développement complexes que le pays doit relever, créant de nouvelles propositions de valeur et de nouveaux partenariats au niveau local et régional qui seront appliqués à tous les domaines prioritaires, notamment à la finance durable ciblant les petits États insulaires en développement et aux systèmes numériques pour le développement.

14. Un partenariat avec l'Institut national de statistique et d'autres producteurs de données renforcera l'utilisation de données de qualité dans l'ensemble de l'administration, ce qui générera des données supplémentaires ventilées par sexe, âge, situation de handicap et situation géographique en vue de l'élaboration de politiques plus efficaces et plus équitables. Des réformes juridiques viseront à améliorer l'anonymisation des informations à caractère personnel, ce qui permettra un meilleur accès à la recherche sur le développement et à la recherche-action et une meilleure utilisation de cette recherche. En 2024, le programme commun de pays financera une enquête nationale sur la pauvreté grâce à laquelle sera analysée la pauvreté multidimensionnelle. L'assistance technique apportée, avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), à l'Observatoire du marché du travail, institution indépendante, permettra de mieux comprendre la dynamique de l'économie et des marchés de l'emploi. Le programme commun de pays améliorera l'aptitude à se servir des outils numériques et statistiques et mettra à l'essai des techniques innovantes permettant de diffuser plus efficacement les données afin de stimuler le débat public.

15. La vision du programme commun de pays s'articule autour de quatre priorités de développement interdépendantes et se renforçant mutuellement, à réaliser d'ici 2027 : développer les talents humains par l'éducation, la santé et la protection de l'enfance ; accélérer les progrès vers une croissance économique inclusive, durable et diversifiée et l'élimination de l'extrême pauvreté ; promouvoir des écosystèmes et

une biodiversité durables et une meilleure résilience ; soutenir la gouvernance économique, le financement du développement, les droits humains et la justice.

### **Développer les talents humains par l'éducation, la santé et la protection de l'enfance**

16. L'amélioration de l'accès à l'éducation à tous les niveaux et de sa qualité est une priorité nationale, en particulier pour les enfants vulnérables et les enfants handicapés. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités institutionnelles qui permettront de fournir des services préscolaires inclusifs et de qualité et un apprentissage fondamental dans des écoles sûres, saines et résilientes pour tous les enfants. En coordination avec le Partenariat mondial pour l'éducation, la réforme des programmes de l'enseignement secondaire sera axée sur l'amélioration des compétences en matière de citoyenneté et d'esprit d'entreprise, y compris d'aptitude à se servir des outils numériques. L'UNICEF et le FNUAP appuieront conjointement les interventions faites dans les écoles et les organismes de formation visant à modifier la société et les comportements et à promouvoir les pratiques qui s'attaquent à l'inégalité de genre et aux normes sociales négatives qui y sont liées. Afin de promouvoir les start-up scientifiques, la mise en réseau et l'échange de connaissances, le PNUD aidera les universités à devenir des centres d'apprentissage accéléré et de recherche de solutions par l'intermédiaire de programmes de renforcement des capacités institutionnelles et techniques à l'intention des étudiants et des enseignants.

17. Une étude de la connaissance de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ainsi que des normes sociales éclairera les interventions et accélérera les progrès dans la réalisation des trois résultats porteurs de transformation du FNUAP et le respect des engagements volontaires du Sommet de Nairobi de 2019 (25<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement) grâce à :

a) la promotion de politiques plus inclusives, efficaces et résilientes destinées à protéger les droits et à élargir l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, notamment l'accès universel aux services de planification de la famille, à la santé des mères et des adolescentes et adolescents, ainsi qu'à la prévention et à la prise en charge de la violence de genre, en particulier dans les situations d'urgence ;

b) l'amélioration de la qualité des services de soins par des approches de la mortalité maternelle fondées sur les droits ;

c) l'appui à une éducation sexuelle complète, à un changement social et comportemental et à des programmes de formation professionnelle entrant dans le cadre des efforts nationaux visant à lutter contre la discrimination et la violence fondées sur le genre qui trouvent leur origine dans des attitudes culturelles à l'égard de la sexualité et à modifier des normes sociales profondément ancrées.

18. Le programme commun de pays aidera le Gouvernement à garantir l'égalité d'accès aux services de santé pour les enfants, les adolescentes et adolescents, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et autres (LGBTQI+) et les personnes vivant avec le VIH, en particulier les personnes handicapées, pour lesquelles le taux de prévalence du VIH était quatre fois supérieur à la moyenne nationale en 2018. Il contribuera à améliorer la planification, la gestion, le suivi et la coordination multisectorielle des programmes de santé en renforçant les capacités du Gouvernement et en améliorant la qualité des données sanitaires. Il appuiera les efforts visant à réduire toutes les formes de malnutrition et à répondre aux besoins nutritionnels des femmes et des enfants, ainsi qu'à mettre en place des programmes de vaccination inclusifs, notamment contre la COVID-19 et le papillomavirus humain.

19. Le programme commun de pays s'appuiera sur les compétences des trois organismes pour continuer de porter une attention particulière aux enfants exposés à la violence, aux mauvais traitements et à la négligence et de renforcer pour cela les systèmes de protection de l'enfance et de justice à tous les niveaux ainsi que les capacités des familles et des communautés dans l'objectif d'améliorer la parentalité et les soins. La création et la mise en place des instruments juridiques du système de protection de l'enfance renforceront les capacités techniques et institutionnelles de l'Institut caboverdien pour les enfants et les adolescents (ICCA) et des organisations non gouvernementales (ONG) concernées et permettront une prestation de services de protection de l'enfance plus intégrée, plus résiliente et plus inclusive. Avec l'appui de l'UNICEF, le programme consolidera les travaux visant à améliorer la justice pour les enfants et l'accès aux services de justice grâce aux activités suivantes : sensibilisation, formation de la magistrature et de la police, création de mesures spéciales de protection pour les enfants ayant affaire à la loi, traitement prioritaire des affaires d'infractions sexuelles contre des enfants, renforcement de l'application de la loi contre les infractions numériques, et collaboration avec les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé pour mettre fin à la violence et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Les changements systématiques seront complétés par des interventions en faveur de changements sociaux et comportementaux visant à promouvoir des pratiques positives et égalitaires entre hommes et femmes et des environnements domestiques sûrs.

**Accélérer les progrès vers une croissance économique inclusive, durable et diversifiée et l'élimination de l'extrême pauvreté**

20. En partenariat avec la Direction nationale de l'emploi, l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle et l'OIT, le programme commun de pays investira dans l'employabilité des femmes et des jeunes en concourant au renforcement des capacités et à la formation dans les secteurs clés de l'accélération économique, et en s'intéressant particulièrement aux personnes handicapées. Les femmes et les jeunes seront encadrés et aidés pour pouvoir améliorer leurs compétences entrepreneuriales et développer des plans d'affaires, accéder au microfinancement afin de créer des microentreprises, et s'emparer des débouchés régionaux. Un appui multidimensionnel à la Stratégie nationale pour la jeunesse sera fourni par le biais du programme YouthConnekt du PNUD et de l'initiative Youth Challenge, un partenariat entre le Gouvernement, la Chambre de commerce et les associations universitaires qui encourage les étudiants à développer des produits, des idées commerciales et des solutions innovantes et locales pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, ciblant les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

21. Avec l'OIT et la Banque mondiale, le programme commun de pays appuiera le développement d'instruments juridiques destinés à renforcer l'interopérabilité du registre de sécurité sociale dans tous les secteurs. Un système innovant de remontée d'information permettra un suivi et une évaluation plus efficaces des programmes de protection sociale et fournira des données ventilées sur les communautés et la portée du système afin de veiller à ce que ces programmes atteignent bien les familles nombreuses, les ménages dirigés par une femme, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes handicapées. La formation au système permettra au personnel municipal d'enregistrer les personnes vulnérables et d'assurer le suivi des dossiers des bénéficiaires. Des moyens novateurs de faire participer les ONG au ciblage des groupes vulnérables, notamment des enfants et des personnes handicapées dans les zones reculées, seront étudiés.

**Promouvoir des écosystèmes et une biodiversité durables et une meilleure résilience**

22. En tirant parti de son expertise reconnue et grâce à de multiples bailleurs de fonds, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le programme commun de pays se concentrera sur trois priorités liées entre elles :

a) renforcer aux niveaux national, local et communautaire les capacités de mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe ;

b) permettre une plus grande participation des parties prenantes, y compris du secteur privé, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et à la promotion d'une croissance bleu-vert ;

c) fournir des conseils techniques spécialisés pour permettre au Gouvernement d'obtenir des financements verts et des financements de l'action climatique et de mobiliser des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Une évaluation des besoins financiers permettra de définir les besoins, les priorités et les coûts nationaux en matière de biodiversité.

23. Les fonds de l'Initiative pour le financement de la diversité biologique du Fonds pour l'environnement mondial renforceront le cadre institutionnel et financier de valorisation et d'utilisation durable de la biodiversité et mobiliseront des ressources pour des projets liés à la biodiversité. Des mécanismes institutionnels et des approches novatrices feront participer les institutions et les communautés locales, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres parties prenantes à la gestion, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Grâce au Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD mobilisera les organisations de la société civile afin de s'attaquer aux principaux facteurs de dégradation de l'environnement et de contribuer à offrir de multiples avantages en matière de conservation tout en favorisant le développement durable et l'amélioration des moyens de subsistance. Il s'agira notamment d'intégrer les possibilités économiques liées au tourisme durable et à l'économie bleu-vert dans la préservation de la diversité biologique et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles. Le Laboratoire d'accélération testera des approches innovantes en matière de préservation de la diversité biologique, de reboisement, d'agriculture durable, de solutions fondées sur la nature, de transition énergétique au niveau local et de gestion de l'eau. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme commun de pays emploiera des fonds d'urgence liés aux objectifs de développement durable pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire résultant d'une sécheresse prolongée.

24. Des techniques de communication innovantes permettront de mieux faire connaître la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et la contribution déterminée au niveau national. En collaboration avec les partenaires, le programme commun de pays permettra aux municipalités et aux communautés de mettre en place des mesures d'adaptation au climat et d'atténuation des risques qui soient durables et tiennent compte des enfants et des questions de genre, grâce à des processus de planification et de budgétisation locaux destinés à renforcer la transparence, le caractère participatif et l'inclusivité de la prise de décisions. Il appuiera les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au climat en introduisant des solutions innovantes de gestion de l'eau et d'agriculture intelligente, en veillant à une plus grande résilience des écoles, en améliorant l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), en tenant compte des droits et des besoins des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap, et en veillant à ce que



la protection sociale et les services de santé essentiels, notamment la santé maternelle, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, soient maintenus en place pendant les crises. Renforcer les systèmes de données et d'information sur les risques climatiques et les risques de catastrophe, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité permettra de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la prise de décisions fondée sur des données probantes en faveur de la réduction des risques, de l'atténuation de l'incidence des changements climatiques et du relèvement, et d'intégrer dans tous les secteurs des informations sur les changements climatiques et sur les risques de catastrophe tenant compte des enfants et des questions de genre.

**Soutenir la gouvernance économique, le financement du développement, les droits humains et la justice**

25. Le programme commun de pays donnera la priorité à une approche de la gouvernance à dimension humaine et fondée sur les droits humains, qui se concentre sur le renforcement de la résilience des systèmes, la diversification des ressources disponibles pour le développement, l'amélioration de la cohérence des politiques et le renforcement de la transparence et de la responsabilité effective. Le déploiement du Cadre de financement national intégré permettra d'optimiser la gestion des recettes et des dépenses et de mobiliser des financements internationaux et privés alignés sur les priorités nationales et sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui aidera à passer de la dépendance aux aides à un financement durable du développement tout en favorisant le développement de marchés régionaux dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Une évaluation des ressources disponibles pour le développement permettra de concevoir une stratégie de financement cohérente et durable en mobilisant des capitaux privés pour les affecter aux priorités de développement. La mise en place du tableau de bord du Cadre de financement national intégré permettra d'assurer un suivi du paysage financier et d'évaluer les effets des changements. Un partenariat avec la Bourse de Cabo Verde permettra d'explorer d'autres instruments de financement innovants, tels que les obligations bleu-vert et l'utilisation des fonds de la diaspora.

26. Le Cadre de financement national intégré favorisera une plus grande efficacité du secteur public, améliorera la cohérence des politiques fondées sur des données probantes et renforcera l'alignement de la budgétisation, de la planification et du suivi en intégrant les flux financiers dans des écosystèmes porteurs dans lesquels les ressources sont employées de manière plus transparente et plus efficace. En s'appuyant sur la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et l'apprentissage et en adoptant une démarche harmonisée à l'échelle de l'ensemble de l'administration, le Programme de consolidation de la gouvernance économique et des systèmes de gestion des finances publiques dans les pays africains de langue officielle portugaise et au Timor-Leste (PALOP-TL) (initiative Pro PALOP-TL SAI) fournira une assistance technique spécialisée afin d'améliorer la gestion des finances publiques et d'intégrer la budgétisation tenant compte des questions de genre. Il introduira des systèmes intégrés de gestion innovants et des solutions basées sur les technologies de l'information et des communications (TIC) afin de renforcer le contrôle externe et la vérification des finances publiques par le Parlement, la Cour des comptes et les organismes de contrôle externe. L'UNICEF et le FNUAP conjugueraient leurs efforts pour fournir un appui novateur à l'ensemble des 22 municipalités, contribuant à la cohésion sociale et territoriale en renforçant la responsabilité financière et en faisant croître la participation au développement économique et social local, en particulier celle des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ouvrant la voie à des interventions en amont visant à renforcer la prestation de services locaux et la résilience.

27. Reconnaisant l'importance stratégique d'une gouvernance inclusive et participative pour le relèvement et la reconstruction en mieux, les trois organismes travailleront avec le Gouvernement à la création de solutions innovantes basées sur les TIC afin de garantir que l'espace civique aux niveaux national et municipal s'ouvre aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées, de sorte qu'ils aient une voix plus forte dans la concertation et la prise de décision. Le Cadre de financement national intégré envisage un processus consultatif faisant intervenir toutes les parties prenantes concernées, y compris le Parlement, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. L'initiative PALOP-TL SAI permettra de tester des méthodes innovantes faisant participer les organisations de la société civile dans le suivi social des budgets et des comptes publics. Les meilleures pratiques seront reproduites dans 22 municipalités, permettant un suivi social des fonds de développement local affectés à la mise en œuvre de plans municipaux de développement durable, ce qui jouera un rôle essentiel dans l'action menée pour ne laisser personne de côté. En collaboration avec les forums régionaux et nationaux de la jeunesse, le programme commun de pays établira des contacts avec les jeunes, en particulier ceux en situation de handicap, dans un dialogue avec le Gouvernement, les municipalités et les autres acteurs du développement, afin de les sensibiliser aux objectifs de développement durable et d'augmenter leur participation civique et politique à ce développement. Le projet « Be the Change: Advocacy in Action » permettra de mobiliser les voix des jeunes militants pour une défense des intérêts de la communauté visant à réduire la violence urbaine et l'exclusion sociale.

28. L'accès à la justice demeure difficile, notamment pour les groupes vulnérables. L'expertise technique sera facteur de solutions innovantes permettant de fournir des services de justice et d'ordre public plus rapides, plus résilients, prenant en compte les questions de genre, fondés sur les droits humains et inclusifs. Le programme commun de pays explorera comment des systèmes de justice numérique pourraient rapprocher la justice des populations rurales, appuiera l'institutionnalisation des mécanismes alternatifs de résolution des conflits et des peines non privatives de liberté et renforcera la formation et la communication judiciaires. En s'appuyant sur les succès obtenus en reliant numériquement l'aide juridictionnelle gratuite et le registre de protection sociale, le programme commun de pays investira dans le développement de l'aide juridictionnelle et l'amélioration des résultats en matière de justice et de droits humains, en particulier pour les femmes, les enfants ayant affaire à la loi et les personnes handicapées, en prévoyant un appui supplémentaire au niveau communautaire. Le partenariat avec le secteur de la justice renforcera le respect des droits de propriété intellectuelle et des contrats, important sujet de préoccupation pour les petites entreprises.

29. La stratégie du programme commun de pays s'appuie sur les principaux moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et sur les facteurs de réussite et de changement qui lui permettront de contribuer plus efficacement à la réalisation des priorités nationales et des priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

- **Approche fondée sur les droits humains et sexotransformatrice** : à appliquer à des groupes cibles de l'action menée pour ne laisser personne de côté : femmes, enfants, adolescentes et adolescents, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées, en particulier enfants handicapés.
- **Renforcement de la résilience et adaptation** : mieux reconstruire en renforçant la résilience des personnes, des systèmes, des institutions, des infrastructures communautaires et de la société civile.
- **Création de partenariats et d'alliances stratégiques** : développer de nouvelles formes de partenariat aux niveaux local, régional et mondial, et

renforcer la coopération Sud-Sud dans le cadre des petits États insulaires en développement afin que l'appui technique fourni par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP agisse comme un facteur de réussite aux niveaux national et régional.

- **Mobilisation et expertise technique de qualité** : tirer parti des avantages comparatifs du programme commun de pays et s'appuyer sur l'expertise technique locale, régionale et mondiale.
- **Renforcement des données, des éléments probants et des connaissances** : veiller à ce que les besoins des personnes et des zones les plus défavorisées soient pris en compte dans les politiques, stratégies et interventions nationales et locales.
- **Innovation et transformation numérique** : exploiter l'infrastructure numérique du pays pour promouvoir l'interopérabilité, la communication et les solutions technologiques innovantes.
- **Communication pour le développement** : maximiser l'utilisation des outils de communication, des réseaux sociaux et de la technologie offerts par les bureaux régionaux de chacun des organismes afin d'amplifier la voix des groupes cibles et d'accroître leur participation effective, de faciliter les changements sociaux et comportementaux et de mutualiser les connaissances et les résultats.

### III. Administration du programme et gestion des risques

30. Le présent descriptif de programme commun de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de chacun de ces organismes de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de chacun des organismes ainsi que dans les dispositifs de contrôle interne.

31. Le programme commun de pays sera mis en œuvre selon diverses modalités, entre autres l'exécution nationale et l'exécution directe, selon les besoins. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

32. Dans le cadre du programme, les partenariats aux niveaux national et régional seront renforcés pour qu'une approche intégrée dans toutes les réalisations permette d'aboutir à une plus grande cohérence et à de plus fortes synergies, et pour que le programme soit ainsi mis en œuvre avec des gains d'efficacité opérationnelle. Une supervision régulière par l'équipe de gestion du programme permettra d'améliorer l'efficacité du programme, de faciliter le retour d'information sur les politiques et les pratiques, de promouvoir la collaboration, l'apprentissage adaptatif et l'innovation entre les équipes, et de renforcer la prise de décision et la gestion des risques fondées sur des données probantes. L'équipe de gestion du programme, en collaboration avec le Laboratoire d'accélération, recherchera et testera en permanence des solutions innovantes destinées à appuyer les interventions du programme commun de pays.

33. Les partenariats avec le Ministère des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration régionale et avec d'autres institutions gouvernementales et partenaires de réalisation veilleront à assurer la pleine participation des organisations de la société civile, des communautés, des interlocuteurs nationaux et, le cas échéant,

des partenaires internationaux de développement, à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes ainsi qu'aux processus d'apprentissage, et renforceront la capacité des partenaires d'améliorer leurs prestations et de renforcer leur responsabilité effective. Toutes les interventions du programme devront faire participer les bénéficiaires (particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes issues de groupes vulnérables) à la mise en œuvre du programme, à l'innovation, au suivi et à l'apprentissage.

34. Les risques pour la mise en œuvre du programme comprennent les dangers naturels et liés au climat, les incidences que continue d'avoir la pandémie de COVID-19, ainsi que la crise alimentaire, énergétique et financière et les chocs économiques connexes, susceptibles de faire diminuer les ressources disponibles pour le programme commun de pays et le Gouvernement et de nuire à l'exécution du programme. Les trois organismes, travaillant conjointement et en étroite collaboration avec les bureaux régionaux, ont su s'adapter et réagir avec flexibilité lors de la récente sécheresse et de la pandémie, certaines ressources ayant été redéployées avec succès, des fonds supplémentaires mobilisés et de nouvelles méthodes de travail mises au point. La gestion des risques se fera par l'examen collaboratif et systématique de l'environnement opérationnel, le suivi du programme et l'utilisation d'outils de suivi et de systèmes d'alerte rapide. Dans le contexte d'une équipe de pays des Nations Unies réformée et redynamisée, et la direction collective étant menée par la Coordinatrice résidente, un dialogue régulier et proactif avec le Gouvernement permettra d'évaluer et de traiter les questions nouvelles et d'anticiper les grandes évolutions des circonstances du développement et des circonstances financières qui pourraient nécessiter d'ajuster le programme. Pour réduire encore les risques financiers, et dans le cadre d'une stratégie de durabilité à plus long terme, une analyse financière interne facilitera le développement d'une stratégie de mobilisation et de diversification des ressources, en étroite consultation avec les bureaux régionaux. Le programme appliquera les normes sociales et environnementales ainsi qu'un mécanisme de gestion des risques définissant des responsabilités.

## **IV. Suivi et évaluation du programme**

35. En s'appuyant sur son solide partenariat avec l'Institut national de statistique, le programme commun de pays aidera le Gouvernement à renforcer les systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et de statistiques afin de produire des informations actualisées et précises, ventilées par sexe, âge et lieu. Cela augmentera le nombre d'éléments probants à partir desquels élaborer les programmes nationaux et les priorités nationales, facilitant encore le repérage des zones géographiques et des groupes qui risquent le plus d'être laissés de côté. Environ 5 % du budget annuel du programme sera affecté au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage.

36. Le programme commun de pays renforcera les systèmes de données internes en introduisant des méthodes innovantes et mixtes de collecte et d'analyse des données, et en s'appuyant sur les données publiées sur UN-Info et par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Une plateforme intégrée de suivi et d'évaluation utilisant des indicateurs communs permettra de suivre simultanément les indicateurs propres à chaque organisme. Des systèmes améliorés de données et d'éléments probants permettront de suivre les performances, d'éclairer les décisions de gestion relatives au programme et d'étayer les examens annuels conjoints menés dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe de travail sur le genre et les droits humains utilisera des outils de mesure des incidences pour les femmes et les hommes et des marqueurs de genre afin de suivre la question de l'égalité des genres et d'améliorer la planification, le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la prise de décision fondés sur le genre.

37. Le programme commun de pays soutiendra activement le suivi des réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sera supervisé par un groupe de résultats conjoint Nations Unies et Gouvernement. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante conjointe du programme de pays, et en partenariat avec les bureaux régionaux et les sièges des trois organismes des Nations Unies, la mise en place d'une plateforme commune sera étudiée afin d'unifier et d'améliorer les données financières et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vue d'une plus grande efficacité, et afin de suivre plus efficacement les contributions collectives et individuelles du programme au Plan-cadre de coopération et aux priorités nationales.

38. Il sera encouragé d'adopter une approche relative au suivi du programme qui soit inclusive et fondée sur les droits, et qui comprenne des visites de terrain et des méthodes innovantes de collecte de données. Des rapports d'étape permettront un suivi régulier des résultats et faciliteront l'apprentissage et les ajustements efficaces et rapides du programme. Par ses conseils sur les politiques à adopter et ses initiatives de sensibilisation, le programme commun de pays encouragera une approche systématique de la gestion des connaissances, en faisant participer les interlocuteurs de l'administration publique, les partenaires de réalisation et les groupes communautaires spécifiques au contrôle de l'exécution et en encourageant une culture de réflexion et d'apprentissage. En interne, les mécanismes de gestion du programme favoriseront l'apprentissage adaptatif dans l'objectif de faire l'inventaire des meilleures pratiques et des innovations et d'en accélérer la reproduction. Les évaluations seront exécutées conformément au plan d'évaluation entièrement chiffré couvrant les quatre réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et seront revues annuellement et lors de l'élaboration de nouveaux projets.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Cabo Verde – descriptif de programme commun de pays, mars 2023-décembre 2027

**Priorité ou objectif national** : Priorité stratégique 1 du Deuxième Plan stratégique national pour le développement durable pour la période 2022-2026 (Plano Estratégico de Desenvolvimento Sustentável, PEDS II) : Promouvoir le développement social et le capital humain, réduire les inégalités de genre et les autres inégalités.

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : 1. D'ici 2027, davantage de personnes, en particulier parmi les plus vulnérables et les plus marginalisées et celles qui vivent avec un handicap, ont un accès équitable et ont recours à une protection sociale et des services sociaux essentiels de qualité, résilients, modernes et tenant compte de la dimension de genre.

**Réalisation(s) correspondante(s) du plan stratégique** :

**PNUD** : Réalisation 2 : Personne n'est laissée de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits ; Résultats : 1.2, 1.3 et 1.4.

**FNUAP** : Réalisation 2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; Réalisation 1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; Réalisation 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.

**UNICEF** : Groupe d'objectifs 1 – *Chaque enfant et adolescent survit, s'épanouit et dispose d'un accès à un régime alimentaire nutritif, à des soins de santé primaires de qualité, à un environnement éducatif favorisant le bien-être et aux produits essentiels* ; Groupe d'objectifs 2 – *...apprend et acquiert des compétences pour l'avenir* ; Groupe d'objectifs 3 – *...est protégé contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes.*

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
1.1.1. Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe. <i>Niveau de référence : Bénéficiaires d'au moins une prestation sociale : 51,4 % (54,6 % des femmes ; 48,4 % des hommes) (2020)</i> <i>Niveau cible : 63,2 % (66,4 % des femmes ; 60,2 % des hommes)</i>	<i>Source</i> : Groupe de travail interinstitutionnel sur les statistiques de protection sociale (Grupo Interinstitucional de Trabalho sobre Estatística de Proteção Social, GITEPS) <i>Fréquence</i> : annuelle <i>Entité responsable</i> : PNUD	1.1 : Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile disposent de capacités renforcées pour fournir des services de qualité, intégrés, tenant compte des questions de genre, résilients, innovants et inclusifs en matière de santé de l'enfant, de santé mentale, de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, de protection de l'enfance et d'éducation.  <i>Indicateurs</i> : 1.1.1 : Les innovations visant à améliorer l'accès et l'apprentissage des enfants les plus défavorisés sont mises en œuvre à grande échelle et sont durables. (UNICEF) <i>Niveau de référence</i> : 2 (2021) <i>Niveau cible</i> : 4 (2027) <i>Source</i> : Rapport annuel du Ministère de l'éducation <i>Fréquence</i> : annuelle	Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Institut caboverdien pour les enfants et les adolescents (Instituto Caboverdiano da Criança e do Adolescente, ICCA)  Organismes des Nations Unies Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ; TUI ; Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ;	<b>Ressources ordinaires</b> PNUD : 250 000 FNUAP : 1 250 000 UNICEF : 2 000 000  <b>Autres ressources</b> PNUD : 0 FNUAP : 1 000 000 UNICEF : 4 700 000
1.1.3. Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.	Rapport annuel du Ministère de l'éducation <i>Annuelle</i> FNUAP			

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence : Méthode moderne : 43 % (2018)	Institut national de statistique – Enquête continue multi-objectifs (Instituto Nacional de Estatística-Inquérito Multi-objetivo Continuo, INE-IMC) Annuelle UNICEF	1.1.2 : Pourcentage de délégations sanitaires ayant au moins une approche innovante pour améliorer la disponibilité et la demande de services intégrés de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale. (FNUAP) Niveau de référence : 9 % (2022) Niveau cible : 75 % (2027) Source : Rapport du programme national de santé des adolescents, Ministère de la santé/Rapport du programme de santé reproductive, Ministère de la santé Fréquence : annuelle	Comité portugais pour l'UNICEF	
1.1.6. Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire). Niveau de référence : Jeunes de 14 à 16 ans ayant achevé au moins l'enseignement primaire (6 <sup>e</sup> année) : 92,2 % (95,5 % des filles ; 89,0 % des garçons) ; Jeunes de 16 à 18 ans ayant achevé au moins l'année de quatrième (8 <sup>e</sup> année) : 79,9 % (85,3 % des filles ; 74,8 % des garçons) ; Jeunes de 20 à 22 ans ayant achevé au moins l'année de terminale (12 <sup>e</sup> année) : 31,4 % (37,1 % des filles ; 26,0 % des garçons) (2020) Niveau cible : Jeunes de 14 à 16 ans ayant terminé au moins l'enseignement primaire (6 <sup>e</sup> année) : 98 % (99,0 % des filles ; 97,0 % des garçons) ; Jeunes de 16 à 18 ans ayant achevé au moins l'année de quatrième (8 <sup>e</sup> année) : 96,0 % (97,0 % des filles ; 95 % des garçons) ; Jeunes de 20 à 22 ans ayant achevé au moins l'année de terminale (12 <sup>e</sup> année) :		1.1.3 : Nombre d'institutions nationales dotées de capacités renforcées de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, alignées sur les mesures de politique générale nationale et les orientations en matière de protection de l'enfance. (UNICEF) Niveau de référence : 9 (2022) Niveau cible : 27 (2027) Source : Rapport annuel de l'ICCA, rapport du Conseil supérieur du Ministère public (Conselho Superior do Ministério Público, CSMP) sur les organisations non gouvernementales Fréquence : annuelle  1.2 : Un plus grand nombre d'enfants, d'adolescent(e)s, de jeunes et de femmes, en particulier issus des groupes vulnérables, ont des compétences et des capacités d'apprentissage améliorées, sont protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la négligence, et bénéficient de services en matière de nutrition et de vaccination et de soins de santé maternelle et néonatale.  Indicateurs :  1.2.1 : Nombre d'adolescents et de jeunes assistant à des interventions d'éducation sexuelle complète, ventilé par sexe, âge et lieu. (FNUAP)		

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
44 % (50,6 % des filles ; 38,0 % des garçons) (2027).		Niveau de référence : 1 000 (700 filles, 300 garçons) (2021)		
1.1.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.		Niveau cible : 7 500 (4 000 filles, 3 500 garçons) (2027)		
Niveau de référence : Total de 0 à 5 ans : 98 % (49 % de filles ; 51 % de garçons) ; 0 à 1 an : 96 % (49 % de filles ; 51 % de garçons)	Ministère de la Justice, Direction générale de l'enregistrement, du notariat et de l'identification	Source : Rapport annuel du Ministère de l'éducation, Association caboverdienne pour la protection de la famille, et rapport pour une éducation sexuelle complète, Centre de recherche sur le genre et la famille, rapport annuel de l'Université de Cabo Verde		
(2021)	Annuelle	Fréquence : annuelle		
Niveau cible : Total de 0 à 5 ans : 100 % (2027)	UNICEF	1.2.2 : Pourcentage de districts où au moins 90 % des enfants âgés de 0 à 11 mois ont reçu trois doses de vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux. ou de vaccin pentavalent. (UNICEF)		
		Niveau de référence : 77 % (2021)		
		Niveau cible : 90 % (2027)		
		Source des données : Rapport du Programme national élargi de vaccination (PEV), Ministère de la santé		
		Fréquence : annuelle		
		1.2.3 : Nombre de filles et de garçons ayant subi des violences pris en charge par des services de santé, de travail social ou de police et de justice. (UNICEF)		
		Niveau de référence : 1 922 (2021)		
		Niveau cible : 3 078 (2027)		
		Source : Rapport annuel de l'ICCA, rapport du CSMP		
		Fréquence : annuelle		

**Priorité ou objectif national** : Priorité stratégique 2 du PEDS II : Garantir une croissance durable et une diversification économique et éradiquer l'extrême pauvreté.

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : 2.1. D'ici 2027, une économie plus durable, plus inclusive, plus diversifiée et plus intégrée génère emplois décents et sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes extrêmement pauvres.

**Réalisation(s) correspondante(s) du plan stratégique** :

**PNUD** : Réalisation 1 : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits ; Résultats : 1.2 et 1.3.



Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><b>FNUAP</b> : Réalisation 3 ; Produits : 1. Politique et responsabilité, 4. Données et évolutions démographiques, 6. Adolescent(e)s et jeunes.</p> <p><b>UNICEF</b> : Groupe d'objectifs 2 et Groupe d'objectifs 5 – Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté.</p>				
<p>2.1.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge.</p> <p><i>Niveau de référence : 31,7 % (32,1 % des femmes ; 31,3 % des hommes ; en zone urbaine 25,8 % ; en zone rurale : 44,9 %) (2020)</i></p> <p><i>Niveau cible : 26 % (2027)</i></p>	<p>Institut national de statistique (INE)</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p><i>PNUD</i></p>	<p>2.1 : Les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ont accès à une protection sociale intégrée, résiliente et tenant compte des questions de genre.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>2.1.1 : Nombre de programmes intégrés dans le système de protection sociale. (UNICEF)</p> <p><i>Niveau de référence : 6 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 12 (2027)</i></p> <p><i>Source : Rapports annuels du Ministère de la famille, de l'inclusion et du développement social (MFDIS)</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>	<p>MFDIS ;</p> <p>Institut national de statistique ;</p> <p>Ministère des sports et de la jeunesse ;</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>PNUD : 650 000</p> <p>FNUAP : 375 000</p> <p>UNICEF : 825 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>PNUD : 700 000</p> <p>FNUAP : 500 000</p> <p>UNICEF : 150 000</p>
<p>2.1.2. Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES).</p> <p><i>Niveau de référence : Insécurité alimentaire modérée ou grave 38,6 % (42,9 % des femmes ; 30,7 % des hommes) ; Insécurité alimentaire grave 6,1 % (7,4 % des femmes ; 3,8 % des hommes) (2021)</i></p> <p><i>Niveau cible : Insécurité alimentaire modérée ou grave 31 % ; Insécurité alimentaire grave 3 % (2027)</i></p>	<p>Enquête nationale de suivi de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des familles, 2021</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p><i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i></p>	<p>2.1.2 : Pourcentage de personnes vulnérables bénéficiant de programmes de protection sociale, ventilé par sexe, âge et lieu. (UNICEF)</p> <p><i>Niveau de référence : 14 % (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 50 % (2027)</i></p> <p><i>Source : Registre social unifié, rapports annuels du MFDIS</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>2.2 : Un plus grand nombre de femmes et de jeunes, y compris en situation de handicap, obtiennent des emplois décents dans les secteurs favorisant la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en créant des entreprises et en ayant recours à l'emploi indépendant.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p>	<p>Union européenne ;</p> <p>Gouvernement luxembourgeois ;</p> <p>Gouvernement espagnol ;</p> <p>Gouvernement portugais ;</p> <p>Agence japonaise de coopération internationale ;</p> <p>Agence de coopération internationale de la République de Corée ;</p> <p>Banque mondiale</p>	
<p>2.1.6. Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des</p>	<p>Institut national de statistique – Enquête continue multi-objectifs (Instituto Nacional de Estadística-Incuestión Multi-objetivo Continuo, INE-IMC)</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p><i>UNICEF</i></p>	<p>2.2.1 : Nombre de personnes issues de groupes vulnérables qui obtiennent un diplôme dans le cadre de cursus de formation technique ou professionnelle, ventilé par sexe, âge, lieu et type de cursus. (PNUD)</p> <p><i>Niveau de référence : 3 450 (2 040 femmes, 1 380 hommes) (2022)</i></p>		

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>communications, par type de compétence.</p> <p><i>Niveau de référence :</i>  <i>Copier/déplacer des fichiers/dossiers : 88,0 % (88,5 % des hommes ; 87,6 % des femmes) ;</i>  <i>Utiliser les commandes permettant de copier, coller, dupliquer ou déplacer des informations : 83,5 % (84,2 % des hommes ; 82,6 % des femmes) ;</i>  <i>Envoyer des courriels avec pièces jointes : 62,8 % (64,1 % des hommes ; 61,3 % des femmes) ;</i>  <i>Utiliser un langage de programmation : 12,9 % (15,4 % des hommes ; 10,2 % des femmes) (2019)</i></p> <p><i>Niveau cible :</i>  <i>Copier/déplacer des fichiers/dossiers : 98,0 % (98,5 % des hommes ; 97,6 % des femmes) ;</i>  <i>Utiliser les commandes permettant de copier, coller, dupliquer ou déplacer des informations : 93,5 % (94,2 % des hommes ; 92,6 % des femmes) ;</i>  <i>Envoyer des courriels avec pièces jointes : 72,8 % (74,1 % des hommes ; 71,3 % des femmes) ;</i>  <i>Utiliser un langage de programmation : 22,9 % (25,4 % des hommes ; 20,2 % des femmes) (2027)</i></p>		<p><i>Niveau cible : 10 000 (6 000 femmes, 4 000 hommes) (2027)</i></p> <p><i>Source : Rapports de l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle et de l'Institut pour le sport et la jeunesse</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>2.2.2 : Nombre de personnes participant à des programmes financés par le programme commun de pays qui obtiennent des emplois décents et des emplois indépendants, ventilé par sexe, âge, lieu et type de programme. (PNUD)</p> <p><i>Niveau de référence : 1 750 jeunes et femmes insérés sur le marché du travail, 65 % de femmes, 35 % d'hommes (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 4 000 (60 % de femmes, 40 % d'hommes) (2027)</i></p> <p><i>Source : PROEMPRESA, Rapports annuels YouthConnekt</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>2.3 : Les institutions nationales produisent et utilisent des données de qualité, ventilées et tenant compte des questions de genre.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>2.3.1 : Nombre de publications de l'Institut national de statistique ou des organismes délégués par celui-ci [Instituto Nacional de Estadística/Órgãos Delegados do INE (INE/ODINE)] dans lesquelles les données sont ventilées par âge, sexe, lieu. (FNUAP)</p> <p><i>Niveau de référence : 10 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 20 (2027)</i></p> <p><i>Source : Publications de l'INE/ODINE</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>2.3.2 : Nombre de techniques et d'outils innovants utilisés pour diffuser des données et des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. (FNUAP)</p>		

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>2.1.7. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par sexe.</p> <p>Niveau de référence : Dans l'emploi non agricole : 51,6 % (43,6 % de femmes, 56,4 % d'hommes ; en zone urbaine : 42,8 % ; en zone rurale : 76,1 %) (2020)</p> <p>Niveau cible : 30 % (40 % de femmes ; 60 % d'hommes ; zone urbaine : 34 % ; zone rurale : 66 %) (2027)</p>	<p>À déterminer</p> <p>Annuelle</p> <p>Organisation internationale du Travail (OIT)/PNUD</p>	<p>Niveau de référence : 6 (2022)</p> <p>Niveau cible : 12 (2023)</p> <p>Source : Rapports annuels de l'INE/ODINE</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>2.1.8. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.</p> <p>Niveau de référence : 32,6 % (33,1 % des femmes ; 32,2 % des hommes) (2020)</p> <p>Niveau cible : 25 % (2027)</p>	<p>À déterminer</p> <p>Annuelle</p> <p>OIT/PNUD</p>			
<p><b>Priorité ou objectif national</b> : Priorité stratégique 3 du PEDS II : Promouvoir la durabilité environnementale, l'action climatique et la résilience, et valoriser la biodiversité.</p>				
<p><b>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : 2.2. D'ici 2027, les principaux écosystèmes marins et terrestres et la biodiversité sont mieux protégés, restaurés et gérés de manière plus durable, et la résilience face aux chocs et aux effets des changements climatiques est améliorée et tient compte de la dimension de genre.</p>				
<p><b>Réalisation(s) correspondante(s) du plan stratégique</b> :</p>				
<p><b>PNUD</b> : Réalisation 3 : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques ; Résultats : 4.1, 4.2, 3.1, 3.3, 5.1 et 5.2.</p>				
<p><b>FNUAP</b> : Produit 4 : Renforcement des systèmes de données et des éléments de preuve relatifs aux changements démographiques (notamment le vieillissement et les changements climatiques) dans les politiques et programmes de développement, en particulier ceux qui concernent la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes.</p>				
<p>Produit 5 : Renforcement des capacités des acteurs et des systèmes en matière de préparation, d'action rapide et de mise en œuvre d'interventions permettant de sauver des vies et tenant compte du climat.</p>				
<p><b>UNICEF</b> : Groupe d'objectifs 4 – Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès sûr et équitable aux équipements et services nécessaires en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et vit dans un environnement et un climat sûrs et durables ; Groupe de résultats 1 – Accès et recours durable à l'eau potable, à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène pour tous les enfants et adolescents, en particulier les plus défavorisés et ceux qui vivent des situations d'urgence humanitaire ou de fragilité.</p>				

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>2.2.1. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.</p> <p><i>Niveau de référence : 18 % (2020)</i></p> <p><i>Niveau cible : 35 % (2027)</i></p>	<p>Direction nationale de l'industrie, du commerce et de l'énergie (Direção Nacional da Indústria, Comércio e Energia, DNICE)</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p>PNUD</p>	<p>3.1 : Le Gouvernement et les collectivités locales ont renforcé leur capacité à appliquer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe qui soient inclusives et résilientes et tiennent compte des questions de genre.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p>	<p>Ministère de l'agriculture et de l'environnement (MAA) ; Ministère de l'industrie, du commerce et de l'énergie ; Service national de protection civile et de lutte contre les incendies (Serviço Nacional de Proteção Civil, SNPCB), Ministère de l'administration intérieure ; Organismes des Nations Unies</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>PNUD : 250 000</p> <p>FNUAP : 100 000</p> <p>UNICEF : 155 000</p>
<p>2.2.3. Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.</p> <p><i>Niveau de référence : 63 % (2020)</i></p> <p><i>Niveau cible : 100 % (2027)</i></p>	<p>Conseils municipaux</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p>PNUD/Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</p>	<p>3.1.1 : Stratégie intégrée et tenant compte des questions de genre pour la réduction des risques et de la vulnérabilité du système WASH (eau, assainissement et hygiène) dans les écoles primaires, dotée de ressources et mise en œuvre. (UNICEF)</p> <p><i>Niveau de référence : 0 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 1 (2027)</i></p> <p><i>Source : Document de stratégie</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>	<p>Gouvernement luxembourgeois ; Union européenne ; USAID ; Fonds pour l'environnement mondial ;</p>	<p><b>Autres ressources</b></p> <p>PNUD : 10 000 000</p> <p>FNUAP : 1 000 000</p> <p>UNICEF : 50 000</p>
<p>2.2.7. Existence de contributions déterminées au niveau national, de stratégies à long terme, de plans nationaux d'adaptation et de communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).</p> <p><i>Niveau de référence :</i></p> <p>- Contributions déterminées au niveau national</p> <p>OUI</p> <p>- Stratégies à long terme</p> <p>OUI – Feuille de route</p> <p>- Plans nationaux d'adaptation</p>	<p>Ministère de l'agriculture et de l'environnement (Ministério de Agricultura e Ambiente, MAA), Direction nationale de</p>	<p>3.1.2 : Nombre de municipalités ayant mis en place des stratégies et des plans de développement fondés sur la réduction des risques et des effets des catastrophes. (PNUD)</p> <p><i>Niveau de référence : 14 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 22 (2027)</i></p> <p><i>Source : Rapports annuels du Ministère de l'agriculture et de l'environnement/SNPCB</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>3.1.3 : Nombre de projets d'énergie renouvelable/efficacité énergétique tenant compte des questions de genre financés. (PNUD)</p> <p><i>Niveau de référence : 3 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 5 (2027)</i></p> <p><i>Source : Rapports de projet de la Direction nationale de l'industrie, du commerce et de l'énergie (DNICE)</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>	<p>Fonds vert pour le climat ; Banque africaine de développement ; Gouvernement espagnol ; Gouvernement portugais ; Banque mondiale</p>	
		<p>3.2 : Renforcement des cadres législatifs, institutionnels et financiers pour l'exploitation durable de la biodiversité par une participation plus</p>		

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>OUI, et - Communications relatives à l'adaptation à élaborer (2022)</p> <p>Niveau cible : Communication d'informations et mise à jour des plans et stratégies nationaux conformément aux exigences de la CCNUCC (2027)</p>	<p>l'environnement (Direcção Nacional do Ambiente, DNA)</p> <p>Annuelle</p> <p>PNUD/ONU-Habitat</p>	<p>efficace et plus inclusive des parties prenantes, notamment au niveau local.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>3.2.1 : Nombre de cadres institutionnels pour l'exploitation durable de la biodiversité et révision pour faciliter la participation des parties prenantes au niveau local. (PNUD)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 2 (2027)</p> <p>Source : Rapports du Ministère de l'agriculture et de l'environnement/Direction nationale de l'administration intérieure (Direcção Nacional da Administração Interna, DNAI)</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>2.2.5. Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale.</p> <p>Niveau de référence : 5,66 % (2015)</p> <p>Niveau cible : 10 % d'aires marines protégées (2027)</p>	<p>Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et de l'environnement</p> <p>Annuelle</p> <p>PNUD/FAO</p>	<p>3.2.2 : Superficie totale (en hectares) des écosystèmes marins dont la biodiversité revêt une importance mondiale et dont les instruments de gestion sont intégrés dans le Plan d'aménagement de l'espace marin et dans la Stratégie nationale pour la croissance bleue. (PNUD)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 500 000 (2027)</p> <p>Source : Rapports de projet</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>3.2.3 : Nombre d'organisations de la société civile participant à des modèles juridiques de gestion des zones protégées. (PNUD)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 4 (2027)</p> <p>Source : Rapports de la Direction de l'environnement (Direcção Nacional do Ambiente, ADN)</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

**Priorité ou objectif national** : Priorité stratégique 2 du PEDS II : Consolidation budgétaire ; Priorité stratégique 3 : Promouvoir la décentralisation et la cohésion territoriale ; et Priorité stratégique 4 : Affermir la démocratie.

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : 3. D'ici 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier de femmes, de jeunes et de personnes appartenant à des groupes vulnérables, exercent librement leurs droits, participent à des institutions inclusives, résilientes, transparentes et responsables et à un système de gouvernance démocratique modernisé, porteur de changement et plus efficace qui fait respecter l'état de droit, aux niveaux national et local, et bénéficient de ces institutions et de ce système.

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<b>Réalisation(s) correspondante(s) du plan stratégique :</b>				
<b>PNUD</b> : Gouvernance : Construire une gouvernance efficace, inclusive et responsable, améliorer l'espace civique, se concentrer sur les systèmes de gouvernance locaux, s'attaquer aux obstacles structurels à l'égalité des genres et renforcer l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Résultats : 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 6.1, 6.2 et 6.3.				
<b>FNUAP</b> : Produit 1 : Intégration des politiques, plans et cadres de responsabilité en matière de violence fondée sur le genre ; Réalisation 3.				
<b>UNICEF</b> : Groupe d'objectifs 3 ; Groupe de résultats 1 – Les enfants, y compris ceux touchés par une crise humanitaire, sont protégés contre la violence, l'exploitation, les abus et la négligence.				
<p>3.1.4. Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport [aide publique au développement (APD), investissement étranger direct et autres (IED)].</p> <p><i>Niveau de référence : APD 18 346 millions d'escudos caboverdiens (Esc C.V.) (2015) ; IED 9 036,6 millions Esc C.V. (2021) ; Envois de fonds (transferts courants et transferts en capital) : 25 833,4 millions Esc C.V. (2021)</i></p> <p><i>Niveau cible : APD 22 000 millions Esc C.V. ; IED 14 500 millions Esc C.V. ; Envois de fonds (transferts courants et transferts en capital) : 32 415 millions Esc C.V. (2027)</i></p>	<p>Rapport annuel de la Banque centrale de Cabo Verde</p> <p><i>Annuelle</i></p> <p><i>PNUD</i></p>	<p>4.1 : La population, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi que les organisations de la société civile, participent effectivement à la prise de décision publique aux niveaux national et municipal.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>4.1.1 : Augmentation du pourcentage de femmes, de jeunes et de personnes handicapées participant aux mécanismes de dialogue. (FNUAP)</p> <p><i>Niveau de référence : 0 % (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 20 % (2027)</i></p> <p><i>Source : Ministère des finances et du développement des entreprises [Ministério das Finanças e do Fomento Empresarial (MFFE)]/Rapports municipaux</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>	<p>Direction nationale de la planification, Ministère de la justice</p> <p>Ministère de la cohésion territoriale ;</p> <p>Parlement ;</p> <p>Ministère de l'administration publique ;</p> <p>Institut caboverdien pour l'égalité et l'équité de genre (Instituto Cabo-verdiano para a Igualdade e Equidade de Género, ICIEG) ;</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>PNUD : 500 000</p> <p>FNUAP : 400 000</p> <p>UNICEF : 325 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>PNUD : 14 500 000</p> <p>FNUAP : 500 000</p> <p>UNICEF : 100 000</p>
<p>3.1.6. Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.</p>	<p>Institut national de statistique – Enquête continue multi-objectifs (Instituto Nacional de Estatística-Inquérito Multi-objectivo Continuo, INE-IMC)</p> <p><i>Annuelle</i></p>	<p>4.1.2 : Nombre d'organisations de la société civile participant au contrôle des politiques et des dépenses publiques, au niveau national et municipal, qui prennent en compte les questions de genre et de droits humains. (PNUD)</p> <p><i>Niveau de référence : 0 (2022)</i></p> <p><i>Niveau cible : 3 au niveau national, 5 au niveau municipal (2027)</i></p> <p><i>Source : Ministère des finances/Rapports municipaux</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p> <p>4.2 : Renforcement des capacités institutionnelles pour un financement durable et intégré du développement et une gestion responsable et transparente des ressources publiques aux niveaux national et local.</p>	<p>Union européenne ;</p> <p>Gouvernement luxembourgeois ;</p> <p>Gouvernement espagnol ;</p> <p>Gouvernement portugais ;</p> <p>Gouvernement des États-Unis d'Amérique</p>	

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence : 52,3 % (59,9 % des femmes ; 46,9 % des hommes ; en zone urbaine 57,9 % ; en zone rurale 34,0 %) (2016)</p> <p>Niveau cible : 56,75 % (50,9 % des hommes ; 65,9 % des femmes ; en zone urbaine 67,9 % ; en zone rurale 40,0 %) (2027)</p>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	<p>Indicateurs :</p> <p>4.2.1 : Solutions de financement/montant (en dollars des États-Unis) des financements publics et privés mobilisés pour la réalisation des objectifs de développement durable, par niveau (région ou pays) et secteur (public ou privé).</p> <p>Niveau de référence : 3 solutions/27 millions (2022)</p> <p>Niveau cible : 6 solutions/60 millions (2027)</p> <p>Source : Rapports du Ministère des finances et du développement des entreprises</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>3.1.7. Proportion de la population carcérale en instance de jugement.</p> <p>Niveau de référence : 13,0 % chez les femmes ; 15,3 % chez les hommes (2018)</p> <p>Niveau cible : 6 % chez les femmes ; 7,5 % chez les hommes (2027)</p>	Recensement de la population carcérale (2019) Annuelle ONU DC	<p>4.2.2 : Nombre d'initiatives des acteurs étatiques qui améliorent la responsabilité et la transparence (notamment en insistant sur les droits humains, l'égalité des genres et l'utilisation de systèmes intégrés de gestion et de plateformes numériques). (PNUD)</p> <p>Niveau de référence : 5 (2022)</p> <p>Niveau cible : 15 (2027)</p> <p>Source : Rapports du Ministère des finances et du développement des entreprises</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>3.1.9. Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire).</p> <p>Niveau de référence : 85 % (2021)</p> <p>Niveau cible : 90 % (2027)</p>	Rapport d'évaluation de la Banque mondiale Annuelle PNUD	<p>4.3 : Les institutions judiciaires et celles chargées de faire respecter l'état de droit utilisent des solutions innovantes pour fournir des services résilients, tenant compte des questions de genre, fondés sur les droits humains et inclusifs, en particulier pour les femmes et les enfants vulnérables.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>4.3.1 : Nombre de citoyens bénéficiant de services d'aide juridictionnelle gratuite, ventilé par sexe, âge et lieu. (PNUD)</p> <p>Niveau de référence : 5 000 (2022)</p> <p>Niveau cible : 28 000 (2027)</p> <p>Source : Ordre des avocats</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme commun de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (en dollars des États-Unis)
Soutien aux coûts du programme/coûts intersectoriels	<p>4.3.2 : Pourcentage de cas de violence fondée sur le genre résolus par le système judiciaire, par âge et par lieu. (FNUAP)</p> <p>Niveau de référence : 4 173 (2022)</p> <p>Niveau cible : 25 000 (2027)</p> <p>Source : Données judiciaires</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>PNUD : 223 000</p> <p>FNUAP : 375 000</p> <p>UNICEF : 1 000 000</p>	
	<p><b>Autres ressources</b></p> <p>PNUD : 450 000</p> <p>FNUAP : 0</p> <p>UNICEF : 0</p>			